

**MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ANDRÉ**



DE CHAQUE CÔTÉ DE LA MÉTABETCHOUAN

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :**

Le conseil municipal a adopté le 2 décembre 2024 la résolution 2024-179 « Calendrier des séances du conseil »

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h 30.

13 janvier 2025	07 juillet 2025
03 février 2025	25 août 2025
17 mars 2025	15 septembre 2025
07 avril 2025	1 <sup>er</sup> octobre 2025 exceptionnellement mercredi
05 mai 2025	10 novembre 2025
02 juin 2025	01 décembre 2025

Donné à Saint-André ce 12<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 2024

Catherine Asselin  
Directrice générale/greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024, entre 9 h et 16 h.

Catherine Asselin  
Directrice générale/greffière-trésorière